

**Food and Agriculture Organisation**

**FAO**

# Points chauds liés au foncier et aux droits sur l'eau



**M. Merlet**

**C. Jamart**

**S. L'Orphelin**

**Document Thématique de l'ouvrage  
State Of Land And Water SOLAW 2011**

**(SOLAW Background Thematic Report - TR05A)**

*Document préparé à la demande et sous la supervision de  
M. Paolo Groppo (FAO)*

La version de ce document publiée par la FAO ainsi que tous les autres documents thématiques de SOLAW 2011 sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.fao.org/nr/solaw/thematic-reports/en/>

Ce document a été produit par AGTER pour la FAO, à la demande et sous la supervision de M Paolo Groppo.

### Rédacteurs

Michel Merlet, Clara Jamart, Samuel L'Orphelin. (AGTER)

### Nos remerciements pour les importantes contributions et commentaires reçues de :

Joseph Comby, Thierry Ruf, Etienne Le Roy, Gérard Chouquer, Caroline Plançon, Philippe Lavigne Delville, Hubert Cochet, Françoise Macé, Sylvie Dideron, Pierre Merlet, Vicent Garcés, Denis Pommier, Lorenzo Cotula.



**Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources Naturelles**

**Bureau: 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne Cedex**

Tel : 33 (0)1 43 94 72 59 Fax : 33 (0)9 62 39 70 48

Email: [agter@agter.org](mailto:agter@agter.org) Web: <http://www.agter.asso.fr/>

<b>1</b>	<b><i>Panorama global des contraintes et des conflits relatifs aux droits sur les terres et les eaux. Un instantané.</i></b>	<b>6</b>
<b>1.1</b>	<b>Contraintes liées aux droits sur les terres et les eaux</b>	<b>6</b>
1.1.1	Disponibilité globale en terres agricoles et en eau	6
1.1.2	Répartition de l'accès aux ressources naturelles	9
1.1.3	Les variables socio-économiques, juridiques et politiques	11
<b>1.2</b>	<b>Conflits liés à la tenure foncière et aux droits sur l'eau</b>	<b>14</b>
1.2.1	Les conflits liés aux droits sur la terre	14
1.2.2	Les conflits liés aux droits sur l'eau	16
1.2.3	Quelques exemples de conflits liés à des changements de politiques de gestion des droits sur les eaux et sur les terres <sup>18</sup>	
1.2.4	Tensions et conflits indirectement liés aux questions précédentes	19
<b>2</b>	<b><i>Les moteurs et les tendances des restrictions et conflits liés à la tenure foncière et aux droits sur l'eau</i></b>	<b>21</b>
<b>2.1</b>	<b>Des contraintes croissantes</b>	<b>21</b>
2.1.1	Les facteurs démographiques	21
2.1.2	Les facteurs climatiques	24
<b>2.2</b>	<b>L'accaparement des terres. Une question brûlante</b>	<b>25</b>
<b>2.3</b>	<b>De l'existence de points chauds à une crise globale ?</b>	<b>28</b>

Les droits sur les terres et sur les eaux sont de natures extrêmement différentes. Ils recouvrent des droits d'usage des différentes ressources, des droits de gestion et des droits de transfert (héritage, location, vente), temporaires ou définitifs. Les détenteurs de ces droits sont de natures distinctes: ce sont des individus, des communautés, des institutions, etc. . De fait, la conception de la propriété privée comme exercice d'un droit exclusif et absolu n'est ni généralisée, ni généralisable à vue humaine, et elle constitue un changement majeur plus ou moins tolérable pour au moins les deux tiers de l'humanité. Tout comme les ayant-droits, les droits sont multiples, se superposent sur de mêmes espaces, et sont gérés par des institutions très diverses qui varient suivant les lieux et les époques.

Ainsi, les droits sur les terres et sur les eaux sont toujours des constructions sociales qui reflètent des relations de pouvoir et des rapports de force. Dès lors, il n'est pas étonnant que des conflits puissent apparaître. Il en a toujours été ainsi, mais le problème nouveau auquel est confrontée l'humanité aujourd'hui vient de l'accélération des changements techniques et sociaux. Les structures sociales en place n'ont plus le temps suffisant pour pouvoir évoluer et s'adapter. Cela rend difficile la construction de nouveaux modes d'organisation des sociétés, d'autant plus que les problèmes ne sont plus seulement locaux, mais qu'ils ont désormais toujours une dimension globale. De plus, ils ne relèvent pas seulement de la question sociale mais aussi de questions environnementales, avec des contraintes et des objectifs distincts et parfois contradictoires.

Dans cet essai, nous appelons « points chauds » des zones dans lesquelles les contraintes et les conflits liés au foncier et aux droits sur l'eau sont préoccupants ou de nature à provoquer des crises. Celles-ci peuvent être directement en rapport avec les contraintes et les conflits sur les ressources, ou en constituer des conséquences indirectes et plus ou moins lointaines. Ces zones doivent bien sûr recevoir un traitement spécifique, mais leur identification nous permet également de mettre en évidence des problématiques plus globales, et des tendances qui ne se manifestent pas avec autant de clarté ailleurs.

Raisonner à l'échelle de la planète pose des problèmes spécifiques. Les réalités territoriales sont très différentes d'un endroit à un autre, les écosystèmes sont extrêmement diversifiés, les sociétés humaines également. Mais les difficultés ne se limitent pas à visualiser les différentes zones sur une photographie instantanée à un moment donné. Les évolutions en cours, les dynamiques qui animent les territoires sont aussi très dissemblables.

Parler des droits sur la terre et sur l'eau nous oblige à traiter à la fois des dimensions spatiales et temporelles.

Se pose dès lors la question de l'échelle à laquelle nous pouvons appréhender les phénomènes, et ce, tant au niveau spatial que temporel.

- A l'échelle du globe, ce sont les grands ensembles qui nous intéressent, les macro différences. Mais, si l'on agrandit la carte, si l'on descend au niveau des pays, des régions, des contrastes et des différences considérables apparaissent. Ce qui était vrai à l'échelle d'un continent peut être totalement faux au niveau d'une petite région. Il faudra pour éviter l'écueil d'une approche mécaniste et excessivement simplificatrice prendre en compte les différents niveaux de gouvernance, du local au global. On soulignera l'importance des États souverains, en tant qu'espaces privilégiés de mise en place des lois et des mécanismes de régulation. Tout en dégagant les grands traits au niveau des sous-continentes, nous ferons des effets de loupe sur quelques situa-

tions spécifiques, de façon à pouvoir illustrer une question qui présente un intérêt global à l'aide d'un exemple national ou local.

- Au niveau temporel, le même problème se pose. Les situations présentes sont le produit d'évolutions dans la longue durée, qui contribuent à expliquer les raisons de l'existence des points chauds. Mais ce sont souvent des évolutions récentes qui permettent de comprendre le déclenchement des conflits ou leur mode de traitement. Nous devons, dans la mesure du possible, prendre en compte les évolutions passées, la situation présente, et aborder avec prudence les perspectives d'avenir, en évoquant la possibilité de futurs conflits. En opérant des allers et retours entre le passé et le présent, nous nous efforcerons de comprendre les grandes dynamiques en cours, en différenciant les phénomènes de court et de long terme, les mécanismes d'évolution progressive et les réformes d'une part, les ruptures d'autre part, ainsi que le caractère réversible ou irréversible des évolutions à une échelle de temps donnée.

C'est bien évidemment un exercice difficile et périlleux qui ne peut être que partiel et devra être actualisé le plus souvent possible. Nous partirons d'un certain nombre de données, qui sont particulièrement importantes à prendre en considération pour analyser les points chauds en lien avec la question des droits des êtres humains sur l'eau et sur la terre. Mais la combinaison de ces différentes données ne peut suffire en soi à caractériser les situations actuelles et leur évolution. C'est la façon dont les sociétés humaines ont pris en compte ces contraintes, dans chaque espace géographique et au cours du temps, qui sera toujours déterminante. Nous sommes donc dans le champ de la gouvernance, et pas dans celui de la statistique. C'est la raison pour laquelle nous utiliserons deux types d'illustrations, des cartes qui présentent des données existantes, qui permettent d'illustrer plus au moins précisément l'expression de contraintes isolées, et des schémas d'interprétation qui simplifient la réalité et illustrent une idée ou une thèse.

Utilisant les points chauds comme révélateurs, ce chapitre n'est qu'une invitation à mener une réflexion globale qui s'appuie sur la diversité environnementale et sociale de notre planète, une réflexion qui commence par reconnaître l'existence de cette diversité, pour pouvoir ensuite s'appuyer sur elle pour chercher des réponses aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

# 1 Panorama global des contraintes et des conflits relatifs aux droits sur les terres et les eaux. Un instantané.

## 1.1 Contraintes liées aux droits sur les terres et les eaux

L'existence de fortes contraintes en lien avec la terre et l'eau constitue un des éléments qui peuvent favoriser l'apparition de points chauds. Celles-ci peuvent se traduire par des conflits ouverts, actuels ou chroniques, ou être susceptibles de déboucher sur des conflits dans les années à venir.

Les situations diffèrent profondément selon les macro-régions. Quelques variables clés permettent d'apprécier ces grandes différences, et aident à cadrer la réflexion. Elles portent en particulier sur deux dimensions :

- la disponibilité globale des ressources, et sur
- la distribution des droits d'accès à l'eau, à la terre ou aux ressources naturelles.

### 1.1.1 Disponibilité globale en terres agricoles et en eau

La disponibilité moyenne en surface de terre agricole utilisée par habitant varie considérablement suivant les régions. Ainsi, la population agricole en Chine dispose en moyenne de 0,66 ha par personne, alors que celle d'Argentine dispose de 41 ha.

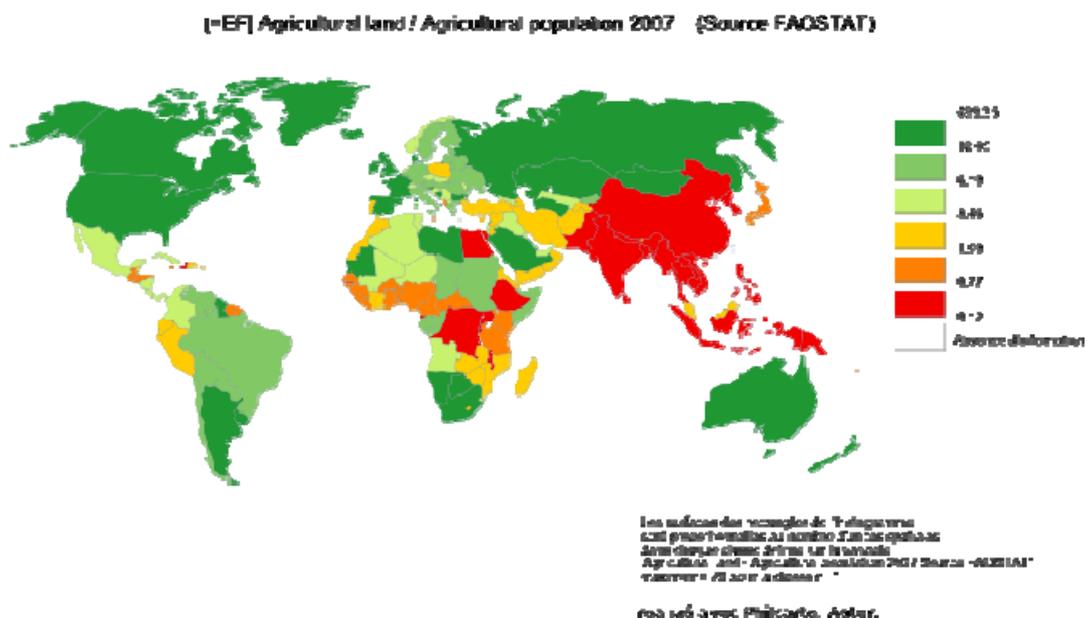


Figure 1. Surfaces agricoles par agriculteur. De fortes disparités entre les grandes régions du monde. (ha par individu)

Mais les moyennes par pays donnent le plus souvent une idée fautive de la réalité, car les terres agricoles utilisées, qui englobent ici les pâturages, n'ont pas toutes les mêmes potentiels, et parce que les situations des différentes régions d'un même pays peuvent être extrêmement contrastées. C'est

le cas par exemple de la Bolivie, pays pour lequel faire la moyenne entre la région andine et les terres basses de l'est n'a pas vraiment de sens. C'est aussi le cas en Chine où l'essentiel de la population vit sur un tiers du pays. Par ailleurs, la capacité des populations à utiliser les terres varie selon les moyens dont elles disposent pour les mettre en culture, les entretenir et valoriser le fruit de leur travail. Ce facteur joue donc sur la "disponibilité" des terres, qu'il faut mettre en relation avec les choix de développement économique qui ont été faits. Si les pays occidentaux ont beaucoup de terres/agriculteur, c'est d'abord parce que la très grande majorité de la population ne travaille plus dans le secteur agricole.

La disponibilité moyenne en eau douce par habitant est aussi très différente suivant les régions. Nous ne nous intéressons ici qu'à l'eau utilisée pour les activités agricoles et pastorales, qui représente un peu plus de 70% de l'eau douce utilisée sur le globe, alors que 20% est utilisée par l'industrie et seulement 10% pour les usages domestiques<sup>1</sup>. Les moyennes par Etat sont ici aussi trompeuses. L'Equateur, par exemple, est très riche en eau dans sa partie orientale amazonienne, alors que l'eau est beaucoup plus rare sur le versant occidental des Andes. La carte suivante des situations de stress hydrique dans le monde ne présente pas cet inconvénient.

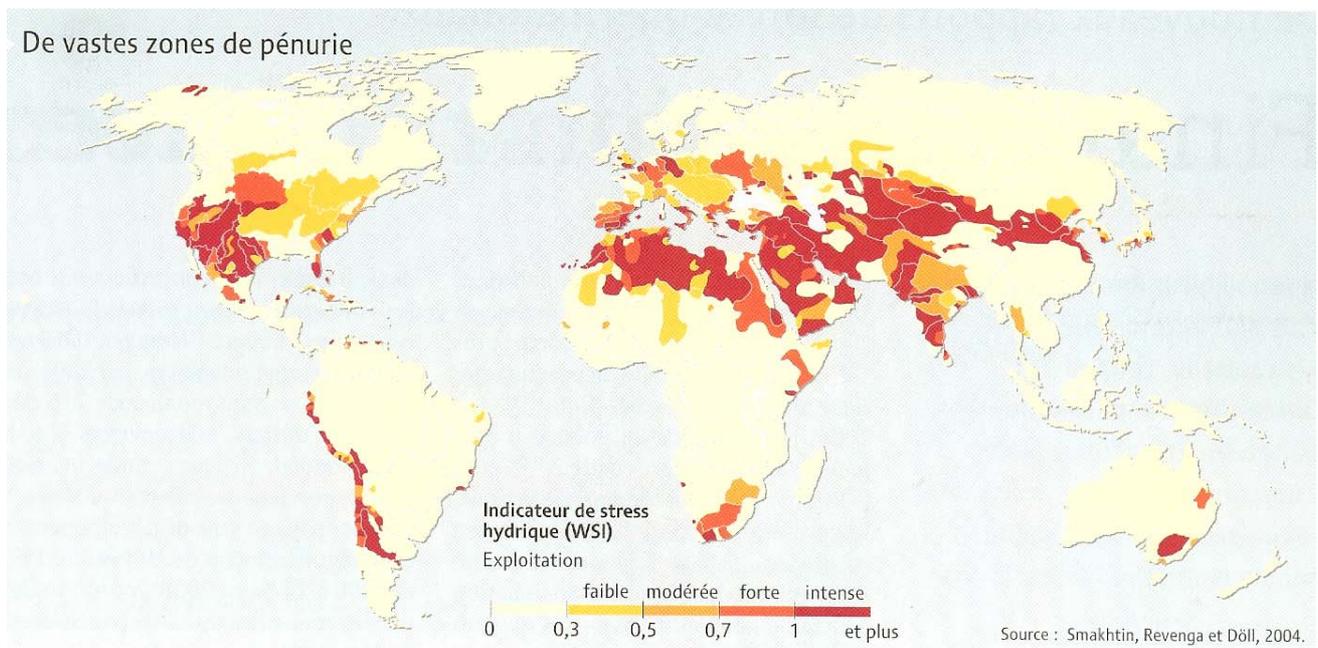


Figure 2. Les zones de pénurie en eau dans le monde. (à partir du Monde Diplomatique, L'Atlas 2010. Armand Colin)

A l'échelle mondiale, l'agriculture irriguée est pratiquée sur 17% des terres cultivées. Très diverse, elle s'est développée là où les eaux étaient accessibles, superficielles ou souterraines. Globalement, la sécurisation de la production et la modification des calendriers et des cultures se sont réalisés en prélevant 73% des eaux. Cette mobilisation des terres et des eaux multiplie par trois la productivité de l'agriculture pluviale et fournit 40% des bases alimentaires ainsi qu'une série de produits com-

<sup>1</sup> FAO, Aquastat. cite par Black, Maggie et King Jannet, The Atlas of Water. Earthscan. Myriad Ed. U.K. 2009.

plémentaires, maraîchers et fourragers.<sup>2</sup>

La qualité des sols, les conditions climatiques, la présence ou non d'eau, éventuellement grâce à l'irrigation, modifient considérablement les potentialités agropastorales. Dans les régions désertiques ou semi désertiques, disposer de terre sans avoir accès à l'eau ne permet pas de produire. La carte des grands systèmes d'utilisation du sol donne une idée de la grande diversité de situations qui est perceptible même à l'échelle de la planète et en particulier des surfaces qui sont couvertes de forêts.

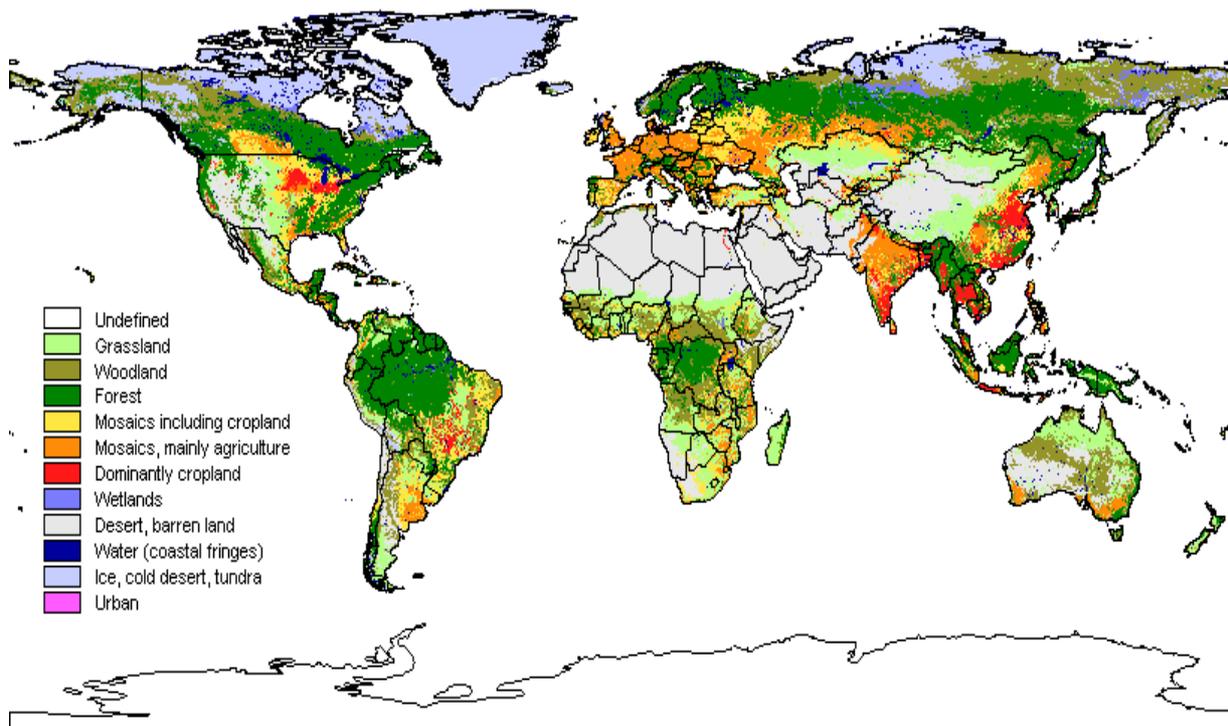


Figure 3. Diversité des grands écosystèmes. Source. IIASA, GAEZ 2002.

Selon les estimations de l'IIASA, d'importantes superficies présentant un potentiel agricole satisfaisant sans exiger d'irrigation ne sont pas utilisées dans le monde. Elles se situent en Afrique, en Amérique Latine, mais aussi en Amérique du Nord, en Europe et en Russie.

L'indicateur de l'IIASA utilisé pour élaborer la carte de la figure 4 ne tient pas compte des zones protégées, et inclût les surfaces forestières considérées comme aptes à la production agricole.

---

<sup>2</sup> D'après Stephen Hodgson, Land and water – the rights interface. Livelihood Support Programme. FAO, March 2004. et communication de Thierry Ruf.

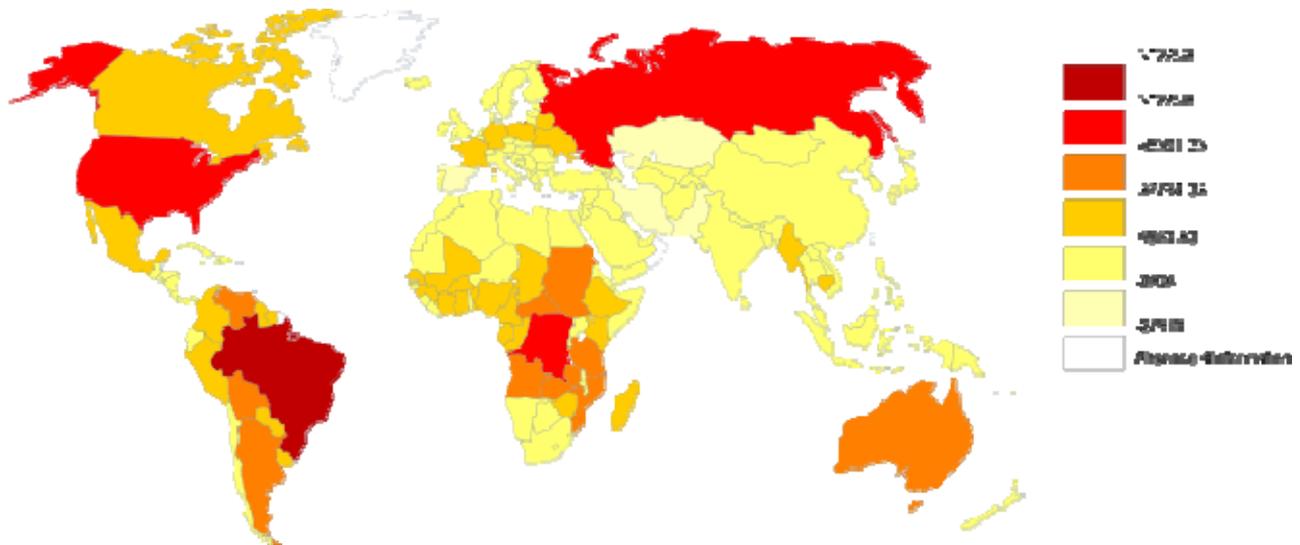


Figure 4. Surfaces au potentiel agricole (très bon, bon ou moyen) non utilisées pour l'agriculture. Milliers d'hectares par pays. Elaboration AG-TER, à partir des données GAEZ, IIASA-FAO, 2002. (carte réalisée avec Philcarto)

La base de données de l'IIASA montre que 24 pays seulement recèlent 80 % du potentiel de terres cultivables qui ne sont pas cultivées. En Afrique, l'essentiel des terres potentiellement agricoles et non couvertes de forêts denses se situe dans une bande (en jaune sur la carte - figure 5) de régions de savanes qui entourent le bassin du Congo.

Toutefois, ces régions ne sont pas vides de populations et sont en réalité occupées par des agriculteurs et des éleveurs.

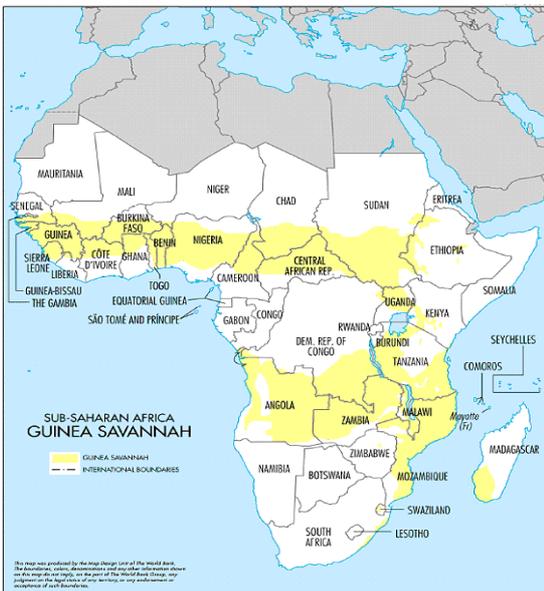


Figure 5. Les zones de savane peu utilisées à des fins agricoles en Afrique. (source Banque Mondiale)

Les vastes espaces de friches arborées qui font partie de systèmes de culture basés sur des rotations de longue durée peuvent être confondus lors des évaluations basées sur la télédétection avec des zones non cultivées. Il convient donc de prendre ces informations avec la plus grande prudence quant à la « disponibilité » de ces territoires pour d'autres usages.

Dans les pays développés, Etats-Unis d'Amérique, Etats Européens, on trouve également des quantités importantes de terres dont le potentiel agricole n'est pas utilisé. Cette situation s'explique par les évolutions des systèmes agraires et par les effets des politiques agricoles, qui influent sur les décisions de mise en valeur des propriétaires.

### 1.1.2 Répartition de l'accès aux ressources naturelles

La disponibilité moyenne d'une ressource peut cacher des inégalités très importantes entre les personnes, quelques uns pouvant en concentrer une grande partie, alors que beaucoup d'autres n'y ont pas accès. Examinons maintenant sous cet angle la situation de l'accès à la terre et celle de l'accès à l'eau dans le monde.

Dans certaines régions, un petit nombre de personnes ou d'entreprises contrôlent une grande proportion des terres agricoles, alors que la majorité des producteurs ont accès à très peu de terres. Le caractère plus ou moins égalitaire de la distribution d'une ressource peut être mesuré par un indicateur (coefficient GINI). Il est égal à 0 quand la distribution est totalement égalitaire et à 1 quand un seul usager a accès à toute la ressource et quand tous les autres usagers potentiels en sont privés. Les données disponibles au niveau mondial<sup>3</sup> sont incomplètes et concernent des époques différentes. Les méthodes utilisées pour les calculs ne sont pas toutes les mêmes, et le calcul n'a véritablement de sens que lorsque l'on est en présence d'unités de production qui contrôlent l'ensemble des ressources sur un même espace<sup>4</sup> et lorsque les conditions écologiques sont relativement homogènes<sup>5</sup>.

Une fois ces réserves faites, l'examen des différentes sources et les connaissances de terrain permettent toutefois de distinguer de grands ensembles, et d'opposer quelques macro-situations régionales qui influent sur l'existence de points chauds liés à l'accès à la terre. Le croquis suivant en présente les traits caractéristiques.

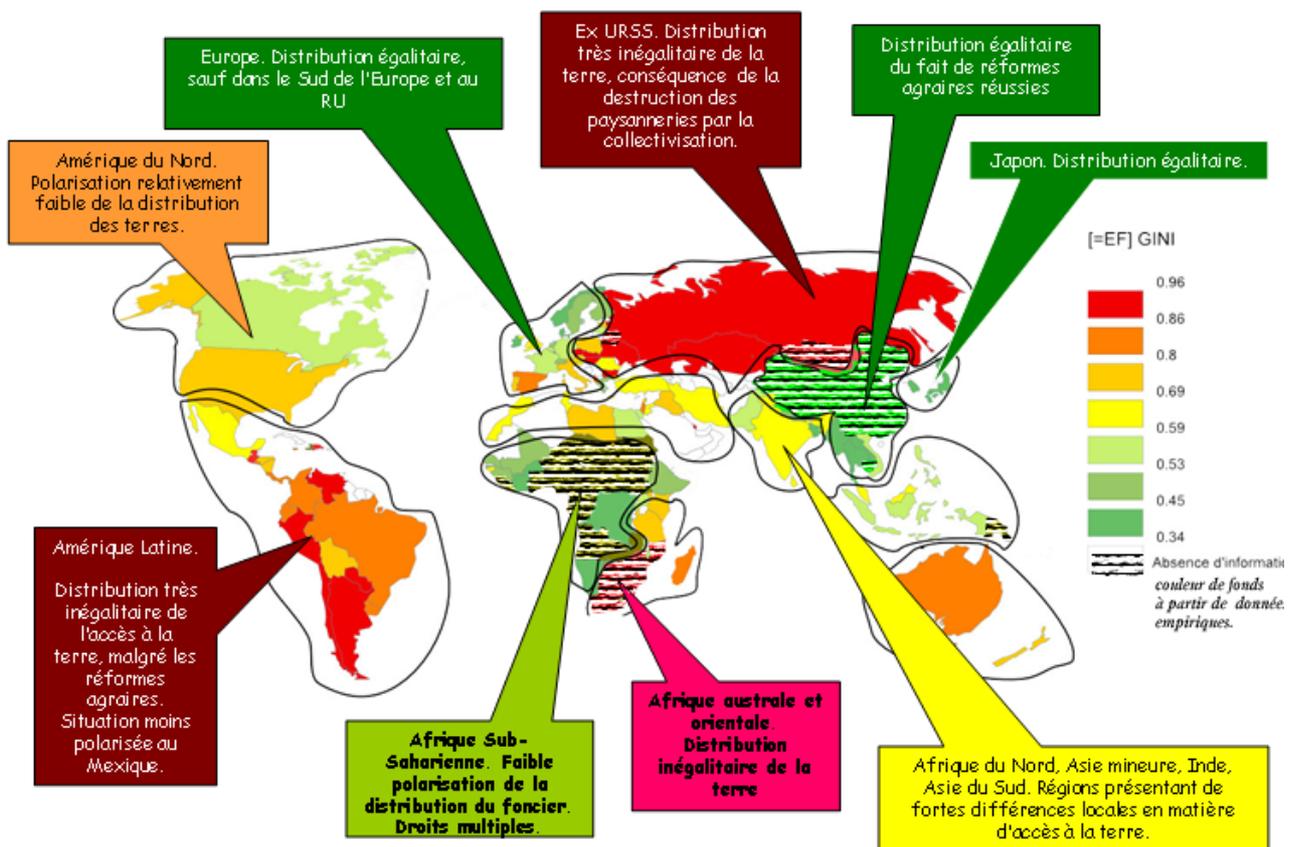


Figure 6. Les grandes situations d'égalité ou inégalité de la distribution de la terre dans le monde. (élaboration AGTER, avec Philcarto, à partir des indices GINI des bases de données de la Banque Mondiale, de la FAO, et d'autres travaux)

Cette caractérisation ne peut bien sûr rendre compte de variations plus fines qui apparaissent lors-

<sup>3</sup> FAO et Banque Mondiale, principalement, et données de différentes autres sources pour les pays de l'Europe de l'Est.

<sup>4</sup> Ce qui n'est pas généralement la situation en Afrique sub-saharienne, ni dans de nombreuses régions d'Asie où prédominent des situations de droits multiples sur le foncier.

<sup>5</sup> Au Chili, un pays qui regroupe des zones climatiques très contrastées, l'indice GINI très élevé au niveau national cache des niveaux de concentration foncière très dissemblables suivant les régions.

que que l'on regarde une carte à plus grande échelle. Les informations du site des données de base sur la tenure foncière (futur portail foncier international), par exemple, montrent que souvent coexistent au sein d'un même pays des situations très contrastées, avec la juxtaposition de dynamiques distinctes. C'est le cas en Bolivie, au Cambodge, au Guatemala, au Niger, pour ne citer que quelques exemples ([www.landportal.info](http://www.landportal.info)).

La question de l'accès à l'eau en terme d'égalité ou d'inégalité demande à être abordée un peu différemment de celle de l'accès à la terre, puisque l'eau (à l'exception des eaux fossiles qui ont toutes les caractéristiques de ressources minières non renouvelables) s'inscrit dans des dynamiques cycliques. Toutefois, accès à l'eau et accès à la terre sont souvent liés, en particulier pour les eaux souterraines, mais aussi parfois pour les eaux de surface<sup>6</sup>.

L'accès à l'eau dépend de flux qui sont toujours partagés entre plusieurs usagers potentiels, qu'il s'agisse de l'eau provenant des nappes phréatiques ou des rivières et canaux qui la contiennent. Ces partages sont souvent l'objet de litiges entre groupes d'intérêts disposant déjà de droits d'accès reconnus, et qui sont arbitrés par des règles et des institutions très diverses. Par ailleurs, de nouveaux groupes d'intérêt émergent et réclament des accès nouveaux qui, si la situation est déjà difficile, génèrent des tensions sociales et territoriales aiguës.

Les transferts de flux depuis des zones où l'eau abonde vers des zones où elle manque peuvent donner lieu à des phénomènes de concentration très significatifs. Ainsi, la population paysanne de l'Equateur (86% des usagers de l'eau agricole) ne détient que 22% des surfaces irriguées et n'accède qu'à 13% du volume de l'eau utilisée. En revanche le grand secteur privé, 1% des agriculteurs, a accès à 67% de l'eau pour l'irrigation<sup>7</sup>.

### 1.1.3 Les variables socio-économiques, juridiques et politiques

Si l'abondance ou non des ressources est en grande partie une caractéristique physique et naturelle, la distribution des accès aux ressources dépend de la société, des rapports de force et des règles de gestion. Quelques variables liées à l'histoire permettent de distinguer plusieurs grandes problématiques qui auront une influence déterminante sur l'apparition de points chauds, de tensions, de conflits.

La reconnaissance des droits des habitants sur la terre et sur l'eau ne s'opère pas de la même façon dans les différentes cultures et suivant les époques. L'histoire a modelé cette construction, donnant un résultat particulièrement complexe et assez hétérogène. Pourtant, bien que les conceptions et les pratiques du droit ne soient pas partout les mêmes, certains systèmes tendent à s'imposer aux autres, et la globalisation tend à uniformiser les situations d'administration des droits sur la base d'un modèle unique.

Pour pouvoir démêler cet écheveau, il faut rappeler que les droits se construisent sur le terrain, depuis le bas, sur la base des rapports de force, des contraintes écologiques, dans des processus de long terme, mais qu'ils peuvent aussi être imposés depuis le haut, par des structures étatiques, ou de l'extérieur, lors de phénomènes d'expansion impériale ou de soumission coloniale. Les conquêtes co-

---

<sup>6</sup> Voir Hodgson, FAO, 2004 (op cit.).

<sup>7</sup> Foro de los Recursos Hídricos. El despojo del agua y la necesidad de una transformación urgente. Quito, Equateur. 2008.

loniales ont affecté la plupart des pays du globe, parfois sur des périodes longues, plusieurs siècles en Amérique Latine, parfois de façon beaucoup plus courte, en Asie ou en Afrique.

Les différentes modalités de colonisation vont déboucher sur des situations foncières très différentes: 1/ comptoirs commerciaux pouvant évoluer de différentes façons, 2/ colonies fondées sur la soumission de populations locales nombreuses, comme ce fut le cas dans la partie mésoaméricaine et andine de l'Amérique Latine, 3/ colonies de peuplement comme par exemple en Amérique du Nord, en Argentine ou au Brésil avec presque toujours la disparition des populations locales, 4/ colonies liées à des économies de plantation, avec souvent importation d'esclaves. Les différentes formes de droits sur la terre sont très souvent directement liées à ces histoires distinctes.

Les puissances coloniales ont imposé leurs différents systèmes de droit, mais les systèmes exportés dans les colonies ont souvent été différents de ceux qui étaient en vigueur dans les métropoles. A chacun des grands systèmes de droit, correspondent des principes de base, pluralité des droits et des ayants-droits pour la Common Law, droit de propriété exclusif pour le Droit Civiliste, mais limité par les lois et les règlements. Mais tous reconnaissent d'une façon ou d'une autre l'importance de la reconnaissance des droits d'usage au cours du temps. La pratique coloniale a privilégié les droits décernés depuis la métropole, puis par les Etats une fois ceux-ci devenus indépendants. La façon dont les droits se sont progressivement métissés et ont été transformés par les habitants est souvent déterminante pour comprendre les différents modes de gouvernance du foncier que l'on trouve aujourd'hui dans le monde. On constate souvent des conflits et des tensions autour des droits sur les terres et sur les eaux dans le monde qui proviennent de l'affrontement entre les conceptions importées et les pratiques des autochtones, entre le droit «coutumier» et le droit dit «positif». De plus, assez souvent, les populations indigènes ne se voient pas reconnaître de droits fonciers ou de droits à l'eau car ces elles ne sont pas représentées juridiquement ni politiquement. C'est le cas par exemple en Inde et dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est. Il convient donc de regarder au cas par cas ces évolutions et d'éviter les généralisations hâtives.

Les droits sur la terre et les droits sur l'eau dans le monde sont conçus de façons différentes suivant les systèmes de droit en vigueur. Mais, le plus souvent, ces droits sur l'eau et sur la terre étaient liés entre eux, à l'exception de ceux qui portaient sur les eaux qui étaient considérées comme publiques (les voies navigables). De plus en plus, ces droits tendent aujourd'hui à être différenciés et traités indépendamment, dans la mesure où le prélèvement de grandes quantités d'eau à un endroit donné peut affecter le cycle de l'eau sur des superficies beaucoup plus vastes<sup>8</sup>. Notons qu'il faut être vigilant sur la qualification "d'excessifs" attribuée parfois à certains prélèvements par rapport à d'autres qui ne le seraient pas et il est nécessaire d'intégrer à la réflexion la chronique des aménagements et des arbitrages des allocations des eaux: ainsi, un prélèvement ancien, mais raisonnable, sur une rivière peut être qualifié d'excessif par des acteurs nouvellement installés à l'aval et qui chercheront à capter des ressources et à modifier les équilibres politiques en mettant en cause les plus anciens utilisateurs des eaux.

D'autres phénomènes historiques, non liés aux processus impériaux ou coloniaux, ont eu un rôle particulièrement important dans l'apparition ou non de tensions et de conflits autour de la terre et de

---

<sup>8</sup> Hodgson, op cit. Voir aussi Ramazzotti, Marco. Customary Water Rights and contemporary Water Legislation. FAO Legal Papers, Déc. 2008.

l'eau. Ce sont les grandes réformes agraires et les processus de collectivisation forcée. L'accès égalitaire ou inégalitaire à la terre dans le monde est bien sûr le fruit des évolutions et des luttes entre les groupes sociaux dans la durée, mais c'est aussi le résultat de ces processus de transformation rapide et radicale qui selon les cas ont dépossédé et spolié la paysannerie dans les pays du bloc soviétique, redistribué la terre de façon égalitaire en Asie par des réformes agraires menées à bien par de régimes d'idéologies très différentes, ou favorisé le développement des marchés fonciers en Amérique Latine avec des réformes agraires qui le plus souvent n'ont pas réussi à faire une véritable redistribution des terres.

L'accès à la terre et à l'eau et les systèmes de droit ne sont pas les seules variables à prendre en compte. La possibilité de mise en valeur des ressources dépend aussi de l'accès à la technologie, au capital, aux circuits commerciaux et de transformation. Les différences de productivité du travail agricole sont extrêmement fortes, entre les pays et, de plus en plus, au sein même de certains pays. Elles conditionnent les évolutions avec un système de distribution des richesses qui donne plus à celui que a déjà plus.

Ici encore, les moyennes sont trompeuses. Les différences de productivité nette du travail agricole peuvent aller au-delà de 1 à 500, avant toute subvention et de telles différences se rencontrent également au sein de nombreux pays. C'est le cas du Brésil, dont la productivité moyenne est intermédiaire entre celles des pays développés et des pays en voie de développement, mais qui en fait rassemble sur son propre territoire des agricultures aux niveaux de productivité très dissemblables.

► Des agriculteurs riches dans les pays industriels, pauvres dans les pays agricoles

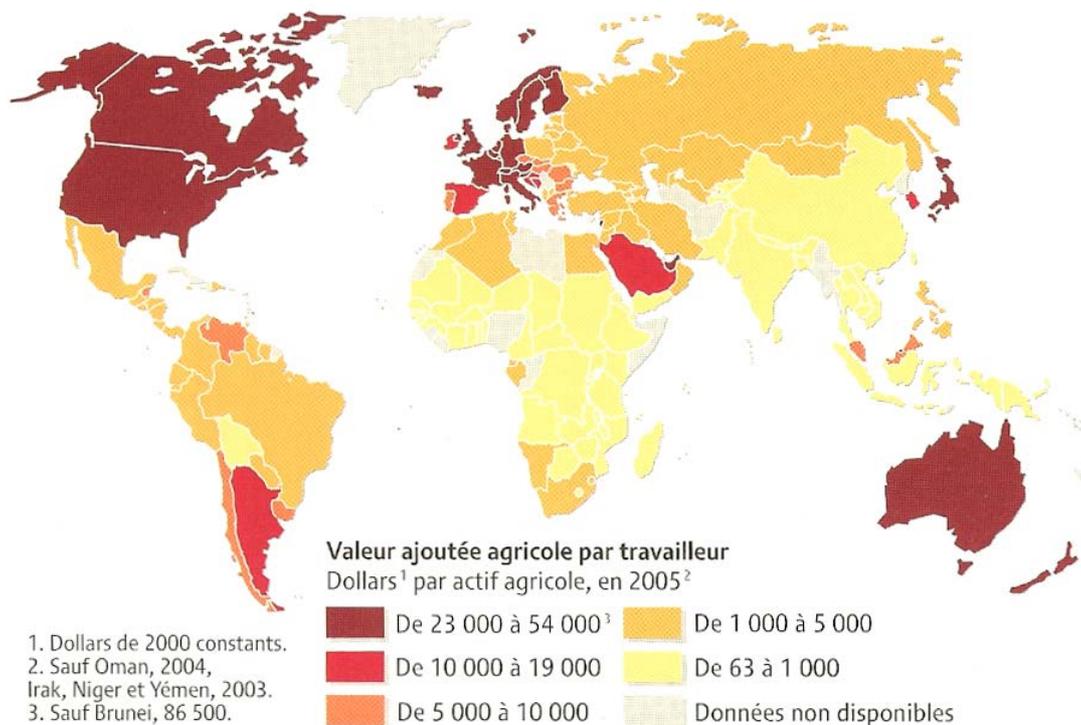


Figure 7. Différences de productivité du travail agricole. Moyennes nationales. (Source: L'Atlas du Monde Diplomatique 2010. Armand Colin. A partir de données de la Banque Mondiale)

Du fait de la mondialisation des marchés, le produit d'une journée de travail dans une exploitation

des mieux équipées s'échange contre le produit de 500 journées de travail de paysans pauvres. Dans ces conditions, on comprend que la pauvreté, essentiellement rurale à l'origine, soit en lien direct avec ces phénomènes d'échange inégal.<sup>9</sup>

## 1.2 Conflits liés à la tenure foncière et aux droits sur l'eau

Les tensions et les conflits directement ou indirectement liés aux problèmes d'accès à l'eau ou à la terre sont de natures différentes, mais ils se développent dans une large mesure sur la base des contraintes que nous venons d'évoquer.

### 1.2.1 Les conflits liés aux droits sur la terre

Un premier type de conflits est lié à la marginalisation des populations rurales et au blocage de leur accès à la terre, qui est accaparée par une minorité de producteurs qui utilisent de plus en plus de la main d'œuvre salariée. C'est une situation que l'on retrouve historiquement dans toute l'Amérique Latine, mais aussi dans les pays d'Afrique australe ou encore en Afrique du Nord. Les luttes agraires, la répression contre les organisations paysannes au Brésil, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, au Philippines en constituent des illustrations. Dans certains pays, comme le Brésil, les mouvements des paysans sans terre ont pris une dimension politique nationale et internationale. En Amérique Latine, la constitution des grandes propriétés est liée au développement et à l'évolution des fronts pionniers, et la lutte entre paysans et grands exploitants y est très vive et très souvent violente. Les réactions sont plus limitées dans les pays du Maghreb, même si localement, l'accaparement de terre fait conflit et parfois occasionne des résistances spécifiques.

Une situation différente de conflits fonciers provient de la persistance de systèmes féodaux, d'exploitation des paysans métayers ou fermiers par les propriétaires de la terre. C'est le cas des provinces du Sud du Népal, celui de beaucoup de régions de l'Inde, ou aux Philippines. Des réformes agraires ont réussi dans plusieurs pays à changer radicalement la donne. Là où cela n'a pas été le cas, les conflits persistent, et s'aggravent souvent. En Inde, des politiques cherchant à sécuriser les droits des fermiers et des métayers ont été tentées dans plusieurs Etats, sans grand succès<sup>10</sup>. En Inde, au Népal, les tensions autour du foncier sont toujours très vives. Le soulèvement maoïste au Népal a montré que ces tensions pouvaient prendre une dimension politique nationale. En Inde, les mouvements paysans, dont Ekta Parishad est le plus connu au niveau international, mobilisent des centaines de milliers de personnes.

D'autres types de conflits très importants concernent les populations indigènes, et ont pour objet l'appropriation des ressources foncières parfois importantes qu'elles contrôlent et exploitent depuis très longtemps. Leurs systèmes de production sont souvent des systèmes d'agriculture forestière, avec de longues périodes de friche, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux accaparements par des acteurs étrangers aux communautés.

En Chine, de très importants conflits se sont noués autour de l'utilisation du sol pour l'industrialisa-

---

<sup>9</sup> Voir Mazoyer, Marcel. Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation. FAO, 2001.

<sup>10</sup> Des politiques de réforme agraire ont aussi été menées dans certains Etats de l'Inde, avec des résultats variés. Voir Hanstad, Nielsen and Brown, Land and livelihoods, RDI, FAO LSP 2004.

tion et l'urbanisation, qui entraîne l'expulsion des paysans qui disposaient de droits d'usage sur les terres affectées en lien avec son développement extrêmement rapide<sup>11</sup>.

Dans les zones semi désertiques et de steppes, les conflits entre pasteurs et agriculteurs deviennent de plus en plus importants au fur et à mesure que la population croît. Les pays du Sahel connaissent bien cette réalité. Mais d'autres conflits sont fréquents dans les régions agricoles de l'Afrique subsaharienne, ceux qui opposent les ayant-droit traditionnels d'un territoire et les migrants qui sont venus s'y installer avec l'accord des autochtones à leur arrivée. Les zones de bas-fonds et les périmètres irrigués ou irrigables, mais également les forêts et leur utilisation pour le bois de chauffe sont également souvent à l'origine de conflits.

Par delà ces différents types de conflits entre usagers, peuvent apparaître des conflits entre communautés villageoises, entre ethnies, voire entre pays. Une bonne partie des conflits récents ou en cours en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ont d'une façon ou d'une autre une base foncière. En Bolivie, la réclamation d'autonomie des provinces de l'Est du pays est l'expression d'un vaste conflit centré sur la terre et le contrôle des ressources minières.

La carte suivante (figure 8) illustre à partir d'exemples la diversité des conflits et des points chauds que l'on rencontre aujourd'hui autour du foncier dans le monde. Elle n'est pas exhaustive et ne prétend pas localiser précisément les points chauds.

Nous y avons ainsi distingué des conflits civils armés ayant une composante foncière importante, des conflits fonciers liés à l'implantation de projets miniers, industriels ou touristiques, des zones de conflits entre populations pastorales nomades et populations agricoles sédentaires, des zones de populations indigènes dépossédées de leurs terres ancestrales, les zones de tensions et de conflits liées à une distribution très inégalitaire de la terre, les tensions et conflits liés à l'extension des grands fronts pionniers contemporains, les conflits spécifiques que connaît la Chine avec les réquisitions massives de terre qui marginalise des millions d'agriculteurs, et des conflits fonciers spécifiques liés à l'eau.

Il existe aussi dans toute la frange nord-africaine des conflits entre populations différentes sur les plans ethniques et linguistiques, avec l'incidence des actions coloniales anciennes, de la période d'étatisation des ressources après les indépendances et de la période actuelle de libéralisation et privatisation. On peut signaler le même genre de tensions dans les Balkans, les pays d'Europe de l'Est et en Asie Centrale, même si ces points chauds ne sont pas tous localisés sur la carte de la figure 8.

---

<sup>11</sup> Voir Etudes rurales n° 179 (2007), dossier sur la Chine rurale contemporaine.

## Localisation et typologie des conflits fonciers actuels dans le monde

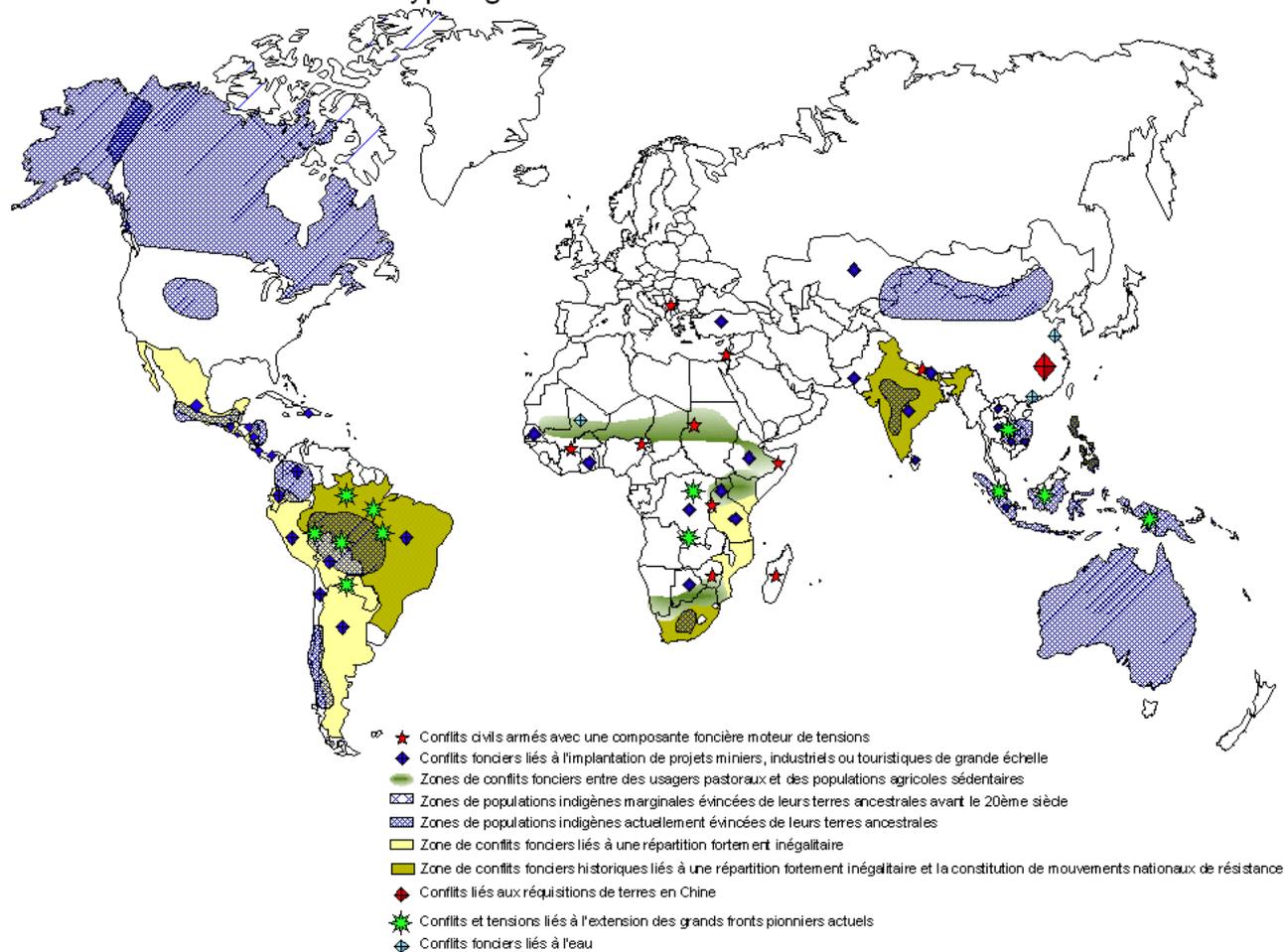


Figure 8. Les conflits autour de la terre dans le monde. Exemples de différents types de conflits. (élaboration AGTER).

### 1.2.2 Les conflits liés aux droits sur l'eau

Les conflits liés aux droits sur l'eau sont également de natures diverses. On peut citer :

- des conflits entre Etats, autour de la gestion de bassins versants transfrontaliers<sup>12</sup>
- des conflits entre régions au sein d'un même pays pour le contrôle des flux de grands fleuves, détournés par de grands travaux hydrauliques.

L'exemple de l'Espagne est bien connu. Ces décisions sont en général liées à des choix technologiques qui privilégient certains types d'entreprises au détriment d'autres formes d'agriculture.

- des conflits entre usagers pour l'accès aux ressources.

<sup>12</sup> Voir à ce sujet les bases de données de l'Institute for Water and Watersheds de l'Université de l'Orégon. The Program in Water Conflict Management and Transformation (PWCMT). <http://www.transboundarywaters.orst.edu/>

C'est le cas par exemple en Equateur, où les luttes autour des captages sur les rivières et torrents, sur les partages et les tours d'eau sont beaucoup plus intenses aujourd'hui que les luttes pour la terre.

- Toute une famille de conflits liés à l'eau viennent de l'application de nouvelles politiques publiques de l'eau.

Ainsi, les instances de gestion mises en place sont souvent responsables d'unités géographiques et administratives non viables pour une utilisation durable de l'eau. Par ailleurs, la plupart des projets de modernisation de l'irrigation se basent sur l'optimisation de son utilisation au niveau de la parcelle. Or, la méconnaissance des unités de gestion intermédiaire dans les bassins versants, les ensembles de périmètres et les quartiers hydrauliques, et l'ignorance des modes temporels de gestion des ressources (selon les saisons, les périodes d'arrosage, les fréquences, les temps d'accès, le jour et la nuit, etc.) peut entraîner une gestion inadaptée au niveau du territoire et à terme, des conflits.

Promouvoir une meilleure gouvernance de l'eau exigerait souvent de tracer différemment les territoires concernés, en prenant en compte à la fois les bassins versants et les zones de distribution.

Il existe beaucoup d'autres types de conflits liés à l'eau. Nous nous sommes limités ici à parler de l'eau agricole. En conclusion, les questions de gouvernance, les choix politiques liés aux secteurs à privilégier et à la recherche d'une cohérence au niveau des territoires sont au cœur de la prévention des conflits.

Il faut noter que la représentation de la figure 9 est partielle puisqu'elle omet de signaler des conflits très importants sur l'eau dans les pays du Nord, comme entre les Etats-Unis et le Canada, les Etats Unis et le Mexique, ou bien encore en Europe, tous les conflits actuels de la péninsule ibérique, du Sud de la France ou de l'Italie.

## Représentation de quelques conflits actuels (2000-2010) autour de l'eau dans le monde

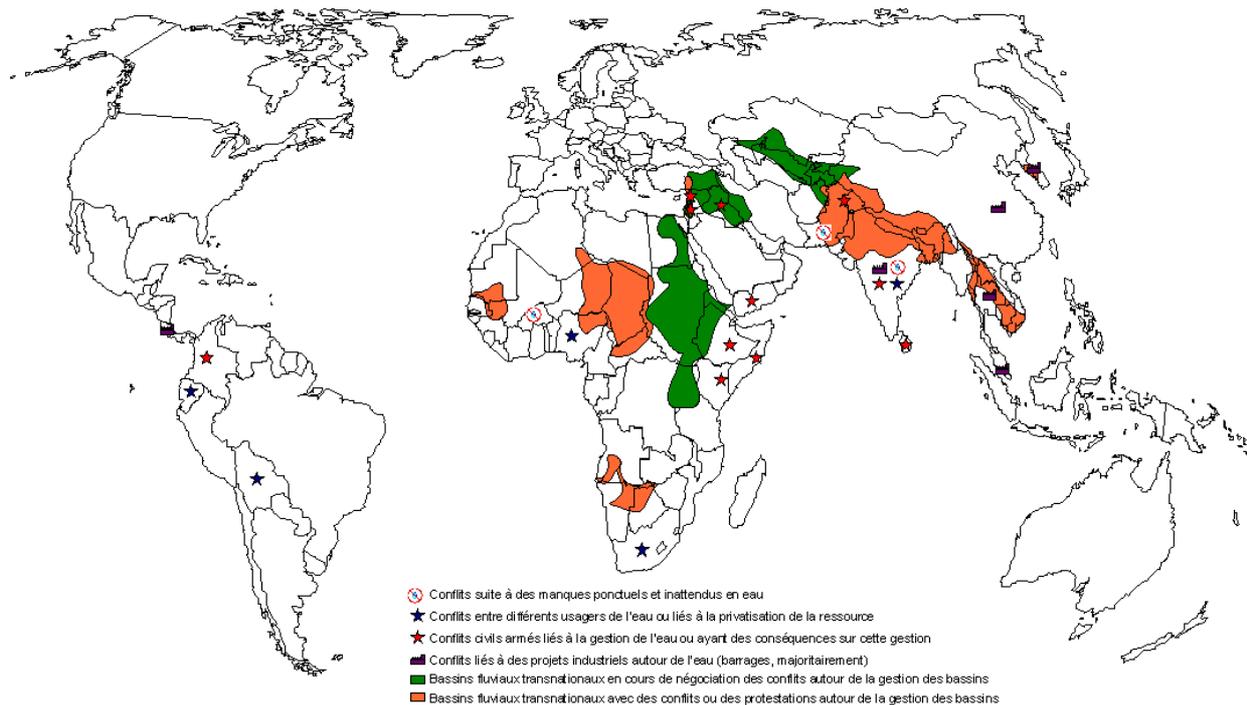


Figure 9. Exemples de conflits autour de l'eau dans le monde.

### 1.2.3 Quelques exemples de conflits liés à des changements de politiques de gestion des droits sur les eaux et sur les terres

Les répercussions des changements de gestion de l'eau et de la terre peuvent aller bien au-delà de la sphère locale des utilisateurs de la ressource. Illustrons cette affirmation avec des exemples.

#### Exemple des citernes en Éthiopie

En Éthiopie, les citernes traditionnelles (**berkados**) destinées à stocker l'eau de pluie saisonnière ont été converties, au fur et à mesure des projets de développement imaginés par des bailleurs du Nord et visant à répondre à la demande en eau des communautés locales, en systèmes de stockage permanent d'une eau achetée sur le marché, puis revendue aux usagers pour la consommation humaine et animale. Cette transformation de l'usage traditionnel des citernes a engendré des conséquences sociales et environnementales dramatiques. Les éleveurs se sont sédentarisés autour des citernes, engendrant une pression énorme sur les ressources foncières et un appauvrissement des pâturages. De plus, les propriétaires de citernes ont ajouté à leurs troupeaux, traditionnellement composés de chameaux et de petits ruminants, d'autres animaux ayant des besoins en eau beaucoup plus importants. La pression sur les ressources a encore augmenté, ainsi que le surpâturage. Les éleveurs les plus pauvres, n'ayant pas de citerne, ont été amenés à parcourir de plus en plus en plus de kilomètres pour trouver les ressources en terre et en eau nécessaires à la survie de leurs troupeaux<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Gomes, Nathalie. Access to water, pastoral resource, management and pastoralists' livelihoods. FAO LSP 2006

Dans les zones pastorales du Sahel, le contrôle de l'accès à l'eau constitue un élément clef dans les systèmes de gouvernance des pâturages. Les individus ou les groupes qui contrôlent l'accès aux points d'eau contrôlent de facto l'accès aux pâturages environnants. Si les points d'eau étaient considérés comme des propriétés privées encadrant un droit d'accès exclusif à la ressource, les communautés pastorales seraient condamnées à disparaître. D'autre part, si tout le monde pouvait avoir accès à l'eau sans restriction, les troupeaux seraient sans doute plus importants et le risque de voir les pâturages de la saison sèche épuisés avant le retour de la saison humide serait amplifié.

#### **Exemple des puits pastoraux au Niger**

Les systèmes traditionnels de contrôle de l'accès à l'eau ont permis d'assurer une gestion durable des pâturages. Par exemple, à l'Est du Niger, les pasteurs qui creusent un puits ont un droit d'accès prioritaire à l'eau de ce puits, mais pas exclusif. Ils accordent des droits à d'autres pasteurs et eux-mêmes auront aussi des droits d'accès sur des puits creusés par d'autres lors de la transhumance. Les conditions sont négociées entre les acteurs, et incluent des clauses sur la durée de la présence du troupeau de passage, la santé de ce troupeau et l'heure d'abreuvement. Limiter la durée du séjour du troupeau du visiteur constitue un élément clef de régulation du bétail autour d'un point d'eau. Cela permet aussi d'éviter le surpâturage et l'appauvrissement des sols autour de ces points d'eau. Négociation et réciprocité sont donc les deux maîtres-mots d'une gestion durable de l'eau et des pâturages dans les zones pastorales du Niger. Cette gestion traditionnelle des puits a également l'avantage incontestable de créer du lien social entre les communautés.

Toutefois, les 50 dernières années ont vu l'apparition de nouvelles formes d'accès à l'eau venant déstabiliser ces formes de gouvernance traditionnelle des zones pastorales. La création d'infrastructures modernes où l'accès à l'eau n'est pas régulé a sérieusement mis en péril la durabilité de la gouvernance de ces zones pastorales, et provoqué l'apparition de conflits. Ces infrastructures ont été pour la plupart créées dans le cadre de projets de développement venus du Nord, dans le but de créer un maillage régulier des points d'eau et de favoriser un usage pastoral optimal de l'ensemble de la zone sahéenne. Les autorités locales ont été chargées de surveiller ces zones pour éviter le surpâturage, mais en réalité, une surveillance de ce type aurait nécessité une présence permanente autour des nouveaux puits et les systèmes de surveillance proposés n'ont jamais été mis en place.

La construction de nouvelles infrastructures a continué à être massivement financée après les indépendances. Tous ces nouveaux puits étaient considérés comme propriété privée de l'État nouvellement créé, et tout le monde pouvait y avoir accès sans condition. Des troupeaux de plus en plus nombreux se regroupaient autour de ces puits étatiques, et le surpâturage a entraîné la dégradation des terres alentour. Négociation et réciprocité ont été remplacés par dérégulation et usage de la force pour garantir les droits d'accès à l'eau dans les zones pastorales. L'établissement de systèmes de gestion communautaire des puits dans les années 1980 et 1990 n'a pas suffi à renverser la tendance. La gestion des puits modernes était devenue le point central de conflits intercommunautaires, allant parfois, comme au Niger, jusqu'à l'apparition de conflits armés<sup>14</sup>.

#### **1.2.4 Tensions et conflits indirectement liés aux questions précédentes**

Par delà les conflits directement liés aux droits sur la terre et sur l'eau, il nous faut mentionner des conflits et des tensions qui en sont les conséquences indirectes. Les émeutes de la misère, appelées souvent « émeutes de la faim », et les conflits et violences liées aux phénomènes d'immigration illégale sont parmi les plus importants. Ils sont la conséquence de la paupérisation croissante des populations rurales.

Les conflits sont des révélateurs de problèmes de gouvernance. Ils sont aussi de possibles vecteurs

---

<sup>14</sup> à partir de Brigitte Thébaud, in Land and Water Rights in the Sahel, Ed. Lorenzo Cotula, IIED, FAO LSP 2006

d'amélioration de la situation qui a été à leur origine.

Les mécanismes de gouvernance destinés à traiter et à résoudre les conflits existants ou à venir revêtent une grande importance. Il convient de signaler qu'il sera difficile de trouver des solutions aux conflits qui se préparent (voir plus bas), si les solutions doivent être seulement nationales. Le besoin de mécanismes de gouvernance mondiale se fait de plus en plus sentir.

## 2 Les moteurs et les tendances des restrictions et conflits liés à la tenure foncière et aux droits sur l'eau

### 2.1 Des contraintes croissantes

La rareté d'une ressource n'est pas en soi porteuse de conflits et de tensions: si c'est le cas depuis longtemps, les sociétés humaines se sont adaptées et organisées en conséquence. Ce qui pose problème, ce sont des changements qui s'opèrent trop rapidement pour que les sociétés puissent trouver des réponses et des arrangements de gouvernance susceptibles de leur permettre de surmonter les crises. Le contexte global dans lequel les sociétés humaines évoluent aujourd'hui renforce les contraintes qui s'exercent sur nos ressources naturelles, et en particulier sur la terre et sur l'eau. Ces facteurs qui renforcent les contraintes, et donc potentiellement les conflits, peuvent être définis en 2 grandes catégories: les facteurs démographiques et les facteurs climatiques.

#### 2.1.1 Les facteurs démographiques

La population mondiale augmente. Le bureau de recensement des États-Unis estime qu'elle s'élève à 6,8 milliards au 1 janvier 2010, alors qu'elle était estimée à seulement 1,6 milliards en 1900. Les projections prévoient qu'elle pourrait atteindre les 9 milliards à l'horizon 2050.

Répartition de la population mondiale par continent en 2007

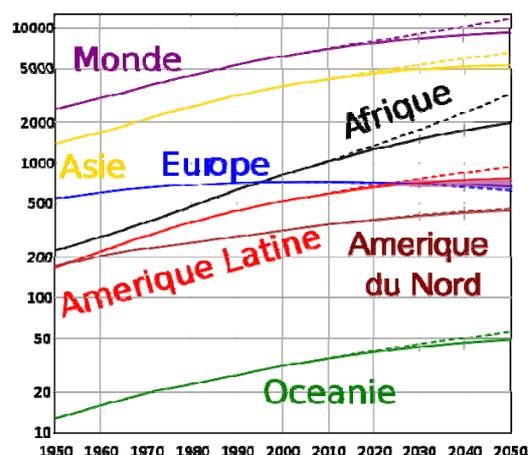
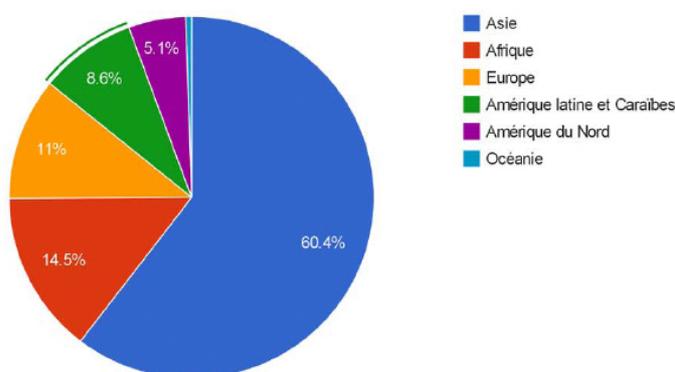


Figure 10. Les grandes tendances d'évolution de la population dans le monde. (source. Population mondiale, fr.wikipedia.org, et World Population Prospect.)

Bien sûr, la répartition de la population à la surface du globe n'est pas homogène. Sa croissance non plus. Les chiffres fournis par l'Organisation des Nations-Unis (World Population Prospect) nous permettent de visualiser les inégalités de répartition et de croissance de la population mondiale.

Globalement, à l'échelle mondiale, le taux de croissance démographique s'est graduellement atténué depuis les années 1970, mais il reste positif, et est estimé à 1.14% par an en 2006. A part pour certains pays d'Europe de l'Est, pour la Russie et pour certains pays d'Afrique du Sud, le taux de croissance démographique est positif partout, et particulièrement élevé en Afrique, dans les pays du Golfe, et, dans une moindre mesure, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

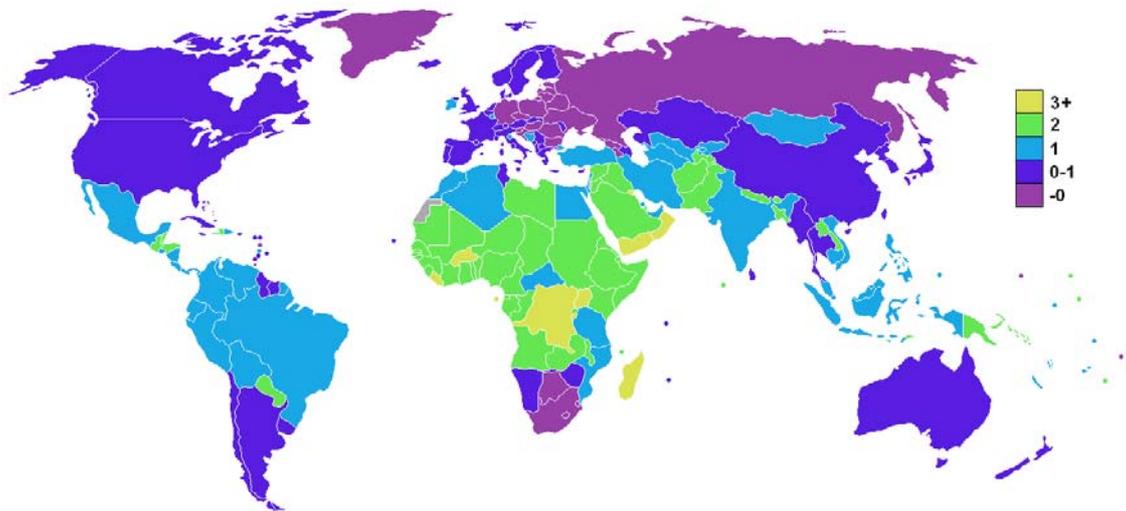


Figure 11. Taux d'accroissement démographique en pourcentage, selon les estimations du CIA Factbook (2006)

La nécessité de nourrir 9 milliards d'habitants en 2050 implique que la pression sur la terre et sur l'eau va globalement augmenter. C'est d'autant plus problématique et inquiétant que les pays où l'on constate les taux de croissance démographique les plus élevés sont également ceux pour lesquels le nombre de calories disponibles par personne et par jour est le plus faible<sup>15</sup>. Ce sont aussi, pour partie, les pays dans lesquels le volume d'eau disponible par habitant et par an est le plus bas<sup>16</sup>. Comment ces pays, et notamment les États d'Afrique sub-saharienne vont-ils pouvoir faire face à un accroissement rapide de leur population dans les 40 années à venir, alors qu'ils ne semblent déjà pas en mesure de nourrir leur population actuelle?

Cette pression sur la terre et sur l'eau risque d'être encore renforcée par l'accélération des processus d'urbanisation.

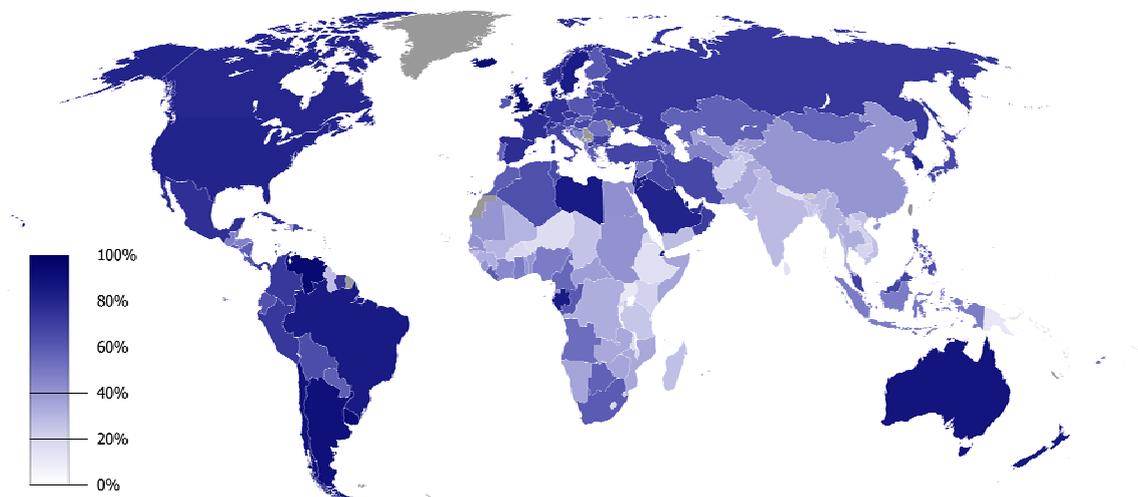


Figure 12. Niveau d'urbanisation par pays en 2006. Source. Wikipedia Commons. Urbanized population percentage by country as of 2006. Source: UNICEF, The State of the World's Children 2008 (p. 134)

Si la ville est un important consommateur d'espace (souvent des terres riches en zones alluviales et littorales), elle pose également des problèmes dérivés en termes d'usage des ressources. Les usages

<sup>15</sup> Illustration possible : Millstone, Erik, and Lang Tim, The Atlas of Food, Earthscan. 2008. Carte p.18/19.

<sup>16</sup> Illustration possible : Idem Water Pressure, Carte p.25

agricoles des ressources foncières et des ressources en eau sont déjà, et vont être de plus en plus concurrencés par d'autres usages, propres aux modes de vie et de consommation urbains. Ainsi, l'alimentation carnée est d'autant plus importante que l'urbanisation augmente. On prévoit une augmentation de 64% de la demande en viande entre 2006 et 2025. Différents auteurs attirent l'attention sur les consommations finales d'eau prélevée par rapport aux productions physiques. Ainsi, il faut environ 15500 litres d'eau pour produire un kilogramme de viande bovine, contre seulement 625 litres pour produire un kilogramme de pommes de terre, ou 1300 litres pour un kilogramme de blé<sup>17</sup>. Il faut certainement nuancer ces approches. La production de viande se fait largement dans des écosystèmes pastoraux pluviaux où les prairies et parcours constituent en eux-mêmes un environnement spécifique adapté aux conditions locales. Dans un système irrigué, l'apport supplémentaire d'eau permet de tripler la production de matières sèches et d'intégrer l'agriculture et l'élevage. Il faut donc une sole fourragère qui fait partie intrinsèque du système, pour disposer de produits lactés, de viande, de fumier pour la fertilisation, éventuellement de traction animale. L'évolution des modes de vie et des demandes de produits carnés aura des incidences sur l'ensemble des conditions d'exploitation individuelle et collective des ressources mais selon des critères bien plus complexes que le rapport eau prélevée / kg produit.

Enfin, la demande en énergie de cette population mondiale grandissante et de plus en plus urbanisée va croître rapidement, à moins que ne changent de façon radicale les modes de production et de consommation. Que ce soit pour extraire des énergies fossiles, créer de l'énergie électrique ou pour produire des agrocarburants, les pressions sur les ressources naturelles vont encore augmenter. Le cas de la production d'agrocarburants est particulièrement intéressant dans la mesure où elle concurrence directement la production agricole, en utilisant les mêmes ressources en terre et en eau. Pour un pays comme la France, l'objectif d'introduire 10% d'agrocarburants dans les carburants conventionnels supposerait de mettre en culture environ 20% des surfaces labourables du pays et de mobiliser des milliards de mètres cube d'eau nécessaire à l'irrigation. Pour ne pas concurrencer leur propre production alimentaire, les pays du Nord semblent donc avoir tout intérêt à importer des agrocarburants (éthanol et biodiesel) obtenus à partir de productions des pays du Sud qui possèdent des avantages comparatifs en termes de bilan énergétique et de coûts de production (canne à sucre du Brésil et d'huile de palme d'Indonésie ou de Malaisie, par exemple). Mais à quel coût environnemental ? Cette pression croissante sur les terres des pays du Sud n'engendre-t-elle pas obligatoirement une accélération des processus de déforestation massive de l'Amazonie et des forêts tropicales asiatiques ?

Les deux types de facteurs, démographiques et climatiques, qui renforcent les contraintes sur la terre et sur l'eau sont donc, au final, intimement liés. Mais étudions plus en détails les facteurs climatiques en tant que tels.

---

<sup>17</sup> Source, Black, Maggie and King, Jannet. The atlas of water. Ed Earthscan, 2009. p.56/57.

### 2.1.2 Les facteurs climatiques

L'agriculture est déjà responsable en 2010 d'environ un tiers des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde. Comment assurer la sécurité alimentaire d'une population mondiale de plus en plus nombreuse et de plus en plus urbanisée sans que le processus de réchauffement climatique auquel les sociétés humaines sont aujourd'hui confrontées n'accroisse encore les pressions sur la terre et sur l'eau ? Comment faire évoluer nos systèmes agricoles pour qu'ils soient à la fois en mesure de nourrir 9 milliards d'habitants en 2050 et capables de répondre aux défis climatiques ?

La majorité des experts de la question climatique s'accordent aujourd'hui sur l'idée qu'il va falloir que les sociétés réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) estime qu'il serait nécessaire de réduire de 25 à 40% les émissions de gaz à effet de serre des pays développés d'ici à 2020 pour avoir seulement 50% de chances de respecter l'objectif de rester en deçà d'une élévation de 2°C de la température mondiale. Il semble donc absolument nécessaire d'adopter des formes d'agriculture et de développement moins polluantes. Par exemple, il faudra nous contraindre à limiter la déforestation, responsable aujourd'hui d'environ 20% des émissions totales mondiales de gaz à effet de serre. Repousser la frontière agricole ou déboiser pour favoriser de grands systèmes d'élevage extensifs n'est plus une option si l'on veut relever les défis du bouleversement climatique. La pression sur les terres cultivables non couvertes de forêts semble vouée à s'accroître si les États décident de mettre en place des objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre sans changer les modes de production agricole.

Mais quoi qu'il arrive, que les États parviennent ou pas à mettre en place un accord contraignant de réduction des émissions, le processus de dérèglement climatique est déjà en cours. Ses conséquences sont inévitables, et risquent de limiter à la fois la quantité et la qualité de ressources en terres et en eau disponibles pour l'agriculture. En effet, certaines régions du monde souffrent déjà de périodes de sécheresse annuelles plus longues, ou de saisons des pluies de plus en plus violentes, entraînant des processus d'érosion des sols. D'autre part, des étés plus longs et plus chauds favorisent une fonte rapide des glaces, qui, sur le long terme, pourrait mettre en danger les activités agricoles et la sécurité alimentaire de larges zones très densément peuplées. Par exemple, les bassins de l'Indus et du Gange, dans le Nord de l'Inde, sont très largement alimentés par les glaciers himalayens. S'ils viennent à disparaître, ce sont 500 millions de personnes qui seront confrontées à une situation de stress hydrique redoutable.

Toutefois, les effets du processus de dérèglement climatique global sur l'agriculture ne sont pas forcément négatifs partout. Ils sont surtout très inégaux. Ainsi, une élévation des températures de quelques degrés peut prolonger les périodes de mise en culture dans les pays à climat tempéré. Au contraire, dans les régions tropicales et sub-tropicales, une élévation de température de quelques degrés ou de quelques dixièmes de degrés peut avoir des conséquences dramatiques sur l'activité agricole, en grande partie à cause des périodes de sécheresse plus longues et des précipitations plus intenses pendant la saison humide. La production alimentaire mondiale risque donc fort d'évoluer de façon très inégale entre les différents pays du monde. Kirstin Dow et Thomas E. Downing proposent, dans leur Atlas of Climate Change, une projection de la production alimentaire dans les différents

pays du monde d'ici à 2050/2080<sup>18</sup>. On constate que, selon cette projection et toutes choses égales par ailleurs, la production alimentaire devrait augmenter dans toute l'Amérique latine, le Maghreb et le Sud-Est asiatique, alors qu'elle devrait diminuer sur tout le sous-continent indien, en Europe occidentale et dans toute l'Afrique sub-saharienne. C'est dans cette région que les conséquences du changement climatique pourrait avoir les conséquences les plus graves sur l'agriculture. Comment envisager de gérer les conséquences d'une réduction de la production alimentaire en Afrique sub-saharienne alors que cette zone doit faire face à un taux d'accroissement démographique élevé et à une disponibilité en calories par jour et par personne particulièrement faible ?

Nos systèmes actuels de définition, reconnaissance et sécurisation des droits sur la terre et sur l'eau, et par conséquent nos modes de régulation économique, politique et sociale de ces ressources aux différents niveaux, du local au global, semblent insuffisants pour pouvoir faire face à ces nouvelles contraintes démographiques et climatiques. Si la volonté politique était forte, les pays développés pourraient se préparer aux changements futurs en s'appuyant sur les systèmes existants de gouvernance des ressources. En revanche, la plupart des pays en développement, souvent jeunes et aux Etats faibles et dont les systèmes de gouvernance ne fonctionnent pas bien, ne sont pas préparés à affronter ces changements. Il y a donc aussi inégalité à ce niveau.

L'accélération massive des phénomènes d'accaparement des ressources que l'on observe aujourd'hui et les conséquences politiques, économiques, sociales et environnementales de ces accaparements prouvent que nos systèmes de régulation de la gestion de la terre et de l'eau doivent être améliorés et renforcés. Étudions plus en détails ce phénomène pour voir en quoi il est révélateur des dangers d'une dérégulation généralisée des ressources dans le contexte bien précis d'accroissement de la population mondiale et de dérèglement climatique.

## **2.2 L'accaparement des terres. Une question brûlante.**

L'accaparement des ressources est entendu ici comme la privatisation de ressources communes et/ou la concentration de ressources privées par des investisseurs, publics ou privés, à des fins économiques et financières. L'accélération de ce processus au cours des dernières années révèle l'insuffisance et l'inefficacité des modes de régulation actuels.

Globalement, les accaparements fonciers peuvent intervenir dans deux grandes catégories de situations.

- Dans le premier cas, la terre est déjà soumise à un régime de propriété privée, et la vente ou la cession de terres par le biais d'un bail emphytéotique est accordée à l'investisseur par les détenteurs individuels de droits de propriété établis. Des processus accélérés de concentration des terres peuvent s'opérer aisément, soit sous la forme de constitution de grands domaines, soit sous celle de locations à grande échelle. Les ayant-droits peuvent céder leurs droits volontairement à l'investisseur, mais aussi faire l'objet de pressions ou de menaces, voire, dans certains cas, d'actes de violence avérés.
- Dans le second cas, la vente ou la cession par le biais d'un bail emphytéotique s'opère sur des

---

<sup>18</sup> Illustration possible sur la base de ces informations. Dow Kirstin et Downing Thomas E., Atlas of Climate Change. Earthscan. 2007.

terres soumises à un régime de droit "coutumier". Ces terres sont alors fréquemment considérées comme "domaniales" ou "nationales" et elles ont été le plus souvent rétrocédées aux États lors des indépendances par les puissances coloniales. Elles sont souvent habitées et exploitées depuis des générations, mais les habitants ne disposent pas de documents formels attestant de leurs droits. Lorsque certains droits d'usage sont reconnus, ils ne sont pas vraiment sécurisés. L'État estime alors pouvoir ou peut légalement récupérer ces terres gratuitement ou à moindre coût. Dans ces conditions, la vente ou la cession en location de longue durée constituent un changement profond de régime foncier. Il s'agit d'une privatisation et d'une marchandisation de la terre et des ressources qui s'opère dans des espaces "communs".<sup>19</sup>

Quelle que soit la situation, on remarque que les ressources sont d'autant plus facilement accaparées que les droits des usagers sont peu ou pas sécurisés. Les modes de régulation de l'accès à l'eau et au foncier, et de l'usage et du transfert de ces mêmes ressources se révèlent aujourd'hui insuffisants et inefficaces. Ils ne permettent pas de faire face aux phénomènes d'accaparement massif de terres, qui mettent en péril les fragiles équilibres économiques, sociaux et environnementaux des zones concernées, et nuisent souvent aux objectifs de sécurité alimentaire des pays hôtes.

D'autre part, ce phénomène engendre un affaiblissement encore plus prononcé des modes de régulation existants. Il provoque une perte de contrôle de plus en plus importante des populations sur leurs ressources foncières et hydriques.

La destruction des paysanneries des pays hôte présente un caractère irréversible. On ne pourra pas, même si la volonté politique émerge, reconstruire une paysannerie disparue avec ses modes de vie, ses connaissances et ses savoir-faire. De plus, les phénomènes d'accaparement et de destruction des agricultures familiales devraient, en toute logique, continuer à s'accélérer, dans la mesure où :

- les terres sont accaparées pour produire des denrées alimentaires nécessaires à satisfaire la sécurité alimentaire de certains pays investisseurs, comme la Corée du Sud ou les pays du Golfe. Ces pays, qui possèdent peu d'espaces cultivables et une population de plus en plus nombreuse et de plus en plus urbanisée, ont intérêt à continuer à chercher des terres cultivables à l'étranger, d'autant plus que les prix des matières premières peuvent continuer à monter.
- Les terres peuvent également être accaparées dans le but de produire des agrocarburants, dont l'utilisation est encouragée par les politiques publiques de certains pays occidentaux. Pour ne pas concurrencer la production agricole intérieure, ces pays cherchent des terres cultivables à l'étranger pour en produire.
- En plus de l'attribution de dizaines ou de centaines de milliers d'hectares à un opérateur dans une zone déterminée, l'objectif de ce dernier est aussi de s'accaparer les ressources en eau présente dans la zone pour assurer le développement du nouveau modèle agro-industriel intensif, même si cela se fait aux dépens des anciens utilisateurs dans la zone elle-même, ou des utilisateurs distants qui dépendent des mêmes ressources en eau.
- Pour le moment, l'absence d'un cadre juridique contraignant au niveau international sur les transactions sur le foncier permet aux investisseurs, publics ou privés, de négocier avec les États hôtes ou les communautés locales des contrats particulièrement opaques, souvent signés suite à un

---

<sup>19</sup> Merlet et Jamart. Pressions commerciales sur la terre dans le monde. Problématique et cadre conceptuel. Avril 2009. ILC AGTER.

processus de négociation totalement déséquilibré, et qui ne peuvent faire l'objet d'aucun recours juridique formel en cas de conflit ou de contestation.

Des situations de ce type ont été décrites et analysées par plusieurs études, et en particulier, dès 2009, dans 5 pays (Mali, Ethiopie, Madagascar, Mozambique et Soudan) par une équipe de l'IIED en association avec la FAO et le FIDA.<sup>20</sup>

Le croquis ci-dessous (figure 13) présente les principales situations favorables à ce type de phénomène. Les pays en rose sont ceux qui connaissent ces phénomènes de land grab, ou dans lesquels des négociations sont en cours entre des investisseurs et les Etats. Le croquis met en évidence trois grands types de contextes favorables au land grab.

Les deux premiers sont liés aux différents processus de colonisation. La colonisation espagnole et portugaise en Amérique Latine, de longue durée et les phénomènes migratoires postérieurs à l'indépendance des Etats de la région (zone 1) présente des caractéristiques très différentes des régions d'Afrique et d'Asie (zones 2a et 2b). La troisième zone n'a pas la même origine. Elle est en lien avec les conséquences de la collectivisation dans les pays du bloc communiste.

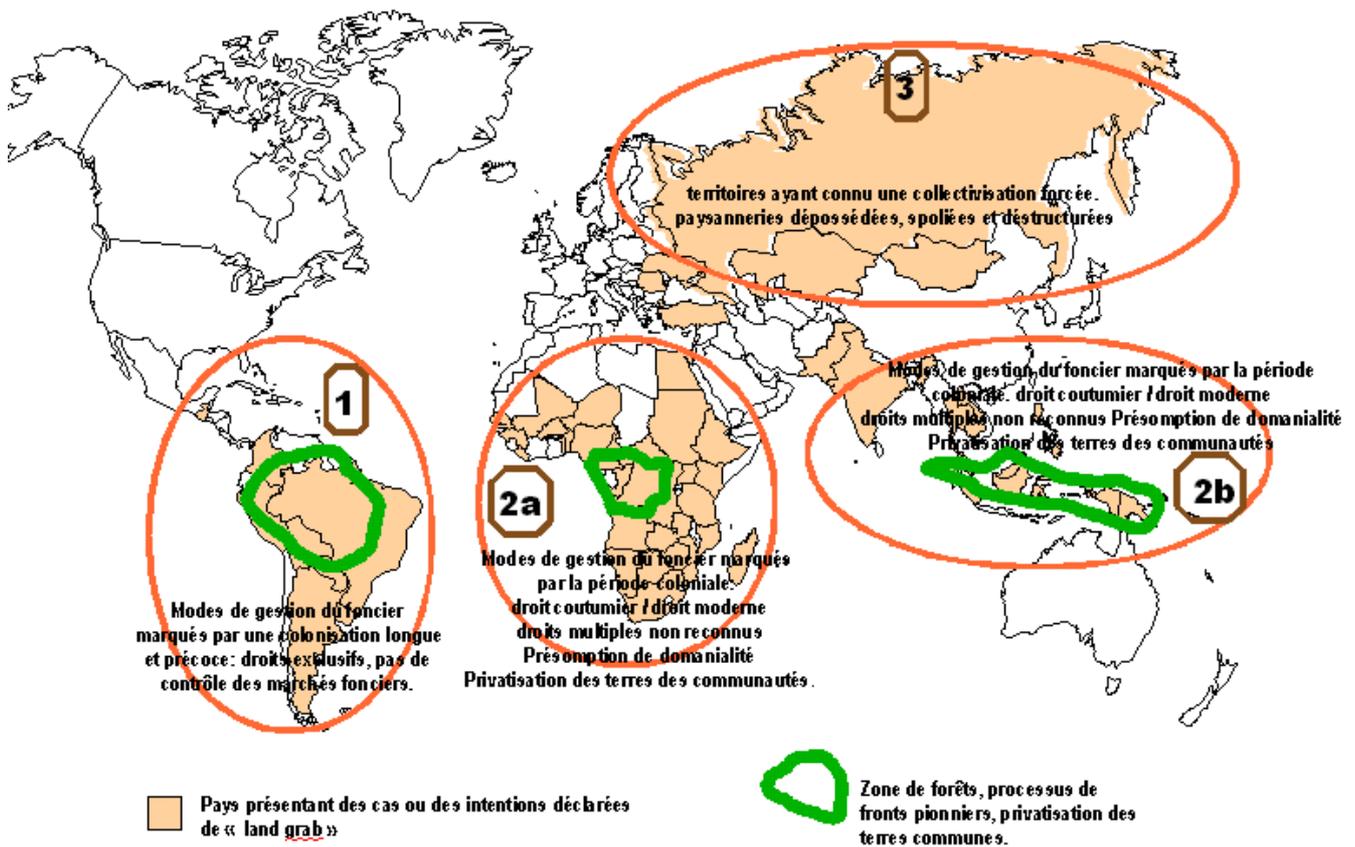


Figure 13. Les principales situations de phénomènes d'appropriation massive et de concentration des terres dans le monde en lien avec des investissements étrangers ou nationaux. (Elaboration AGTER)

De nombreuses nuances existent bien sûr au sein de ces macro ensembles. Les régions forestières intertropicales, qui sont aujourd'hui défrichées massivement sur les différents continents présentent

<sup>20</sup> Cotula, Lorenzo; Vermeulen, Sonja; Leonard, Rebeca; and Keeley, James. Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa. IIED, FAO, IFAD. 2009.

des particularités notoires. C'est dans ces espaces que les terres communes sont appropriées le plus rapidement et à la plus grande échelle.

Les phénomènes d'appropriation massive et de concentration de la terre ont déjà provoqué des tensions politiques et des conflits. Ils vont sans aucun doute être à l'origine d'une multiplication des tensions et des violences au cours des prochaines années. Mais leur effet à moyen et long terme sera encore plus dramatique, puisqu'ils vont contribuer à la destruction des paysanneries les plus pauvres et très probablement, à accentuer les problèmes environnementaux et les problèmes d'insécurité alimentaire dans les pays hôtes.<sup>21</sup>

Ces phénomènes appellent des réponses globales à différents niveaux. Il s'agit bien sûr d'un problème de gouvernance au niveau local et national. Quand des mécanismes de contrôle existent, quand il est possible d'exiger une certaine transparence des procédures, il devient plus difficile de mettre en place des projets qui violent ouvertement les droits des habitants. Mais, bien souvent, il ne sera pas possible de changer rapidement les formes d'organisation et de contrôle de la société locale ou nationale et c'est alors à un autre niveau, international, que devront se mettre en place les régulations.

### 2.3 De l'existence de points chauds à une crise globale ?

Comment faire face aux nouvelles contraintes liées à l'expansion démographique, au réchauffement climatique et assurer la sécurité alimentaire et énergétique de 9 milliards d'individus à l'horizon 2050, si les systèmes de régulation des ressources sont de plus en plus faibles ? Comment dans un contexte actuel déjà difficile, les sociétés humaines doivent-elles réagir pour conserver les ressources qui sont nécessaires à leur survie ?

L'accélération des processus d'accaparement et, plus généralement, la dérégulation de la gestion des ressources en terre et en eau engendrent une multiplication rapide des points chauds.

- Les contraintes relatives aux droits sur la terre et sur l'eau tendent à s'aggraver, puisque l'accès aux ressources devient de plus en plus problématique pour les petits producteurs qui constituent encore l'essentiel des populations rurales: l'accès à des terres potentiellement exploitables est bloqué par la mainmise de grandes entreprises et les processus de concentration des terres s'accroissent là où des droits privatifs existaient déjà.
- Les conflits ouverts se multiplient et s'aggravent.
- Les conflits induits se généralisent, avec la hausse de la pauvreté tant rurale que urbaine, le développement des inégalités, et l'augmentation des flux migratoires illégaux.
- la montée de la violence est à craindre, du fait de l'absence d'alternatives.

Les tensions sont souvent liées aux contradictions qui proviennent de la non adéquation des territoires et des modes de gouvernance. Les limites entre les Etats seront dans cette situation fortement questionnées. On peut s'attendre à des conflits ayant de plus en plus de composantes internationales.

---

<sup>21</sup> Merlet, Michel. Les grands enjeux de l'évolution du foncier agricole et forestier dans le monde. Des réponses globales sont nécessaires. Janvier-Février 2010. Revue Etudes Foncières # 143, Paris. 6 p

les.

Sur la base de la prise en compte de la complexité inhérente aux situations actuelles, il convient de faire émerger dans les politiques foncières une culture de la négociation préventive et pré-confliktuelle et une conception pluraliste des droits d'appropriation. Celle-ci devra reconnaître l'interdépendance structurelle des divers régimes d'appropriation selon des priorités économiques, politiques, éthiques, sociales démocratiquement débattues et protégées au niveau constitutionnel.

Si le risque de passer d'un monde caractérisé par un certain nombre de points chauds à un monde bouleversé par une crise globale ne peut être écarté et si le développement de la pauvreté et des inégalités représente bien un danger global pour l'humanité, la mobilisation des organisations internationales et de la société civile à l'échelle de la planète peut, plus ou moins favorablement, influencer de façon tout à fait fondamentale les évolutions en cours.

## 3 Sources et documents

### 3.1 Principales sources utilisées

#### Sources de la carte Surface agricole par agriculteur (figure 1)

- Données FAOSTAT. Surfaces agricoles par population agricole. 2007.

#### Sources de la carte Les zones de pénurie en eau dans le monde (figure 2)

- repris de l'ouvrage: Le Monde Diplomatique, L'Atlas 2010. Armand Colin.

#### Sources de la carte Diversité des grands écosystèmes.(figure 3)

- IIASA, GAEZ 2002.

#### Sources de la carte (figure 4)

- GAEZ, IIASA-FAO, 2002. Land with rain fed potential (mixed technology) [Very Suitable + Suitable + Moderately Suitable] – Land in use for crop cultivation.

#### Sources de la carte (figure 5)

- Banque Mondiale.

#### Sources de la carte Les grandes situations d'égalité ou inégalité de la distribution de la terre dans le monde. (figure 6)

- Deininger, K., Olinto, P. Asset Distribution, Inequality and Growth. Policy Research Working Paper 2375. Banque Mondiale. Juin 2000.
- FAO. Azzedine Azzabi. Indicateurs et référentiels pour le suivi de la réforme agraire et du développement rural. Document technique ICARRD. Mars 2006.
- Lerman, Csaki, Feder. Land Policy and Changing Farm Structures in Central Eastern Europe and Former Soviet Union. Banque Mondiale, 2001.

#### Sources externes de la carte sur les conflits fonciers (figure 8)

- Etudes rurales n° 179 (2007), dossier sur la Chine rurale contemporaine.
- University of west Georgia, Indigenous People of the World, 2000, [http://www.westga.edu/~gvanvale/map\\_of\\_indigenous\\_people.htm](http://www.westga.edu/~gvanvale/map_of_indigenous_people.htm)
- Selod Harris, World Bank; Acquisition de droits fonciers à grande échelle ; Réunion élargie du Comité Technique «Foncier et Développement», Paris - 6 Octobre 2009
- Indices GINI de FAO et Banque Mondiale
- Millstone Erik, Tim Lang; The Atlas of Food; Earthscan; 128p.; 2008
- Gresh Alain, Radvanyi Jean, Rekecewicz Philippe et al.; Atlas du Monde Diplomatique 2010; "La faim, toujours un fardeau"; p.25.
- Articles de presse de janvier à octobre 2009 compilés sur les blogs de Grain [www.farmlandgrab.org](http://www.farmlandgrab.org) et de l'International Land Coalition : <http://www.landcoalition.org/cpl-blog/>

#### Sources externes pour la carte sur les conflits sur l'eau (figure 9)

- Pacific Institute, The World's Water: 2008-2009, <http://www.worldwater.org/>
- Yoffe Shira B., Basins At Risk: Conflict and Cooperation Over International Freshwater Resources, Program in Water Conflict Management and Transformation, Oregon State University, Institute for Water and Watersheds, <http://www.transboundarywaters.orst.edu>

#### Sources des illustrations ou d'illustrations complémentaires possibles

- Black, Maggie et King Jannet, The Atlas of Water. Earthscan. Myriad Ed. U.K. 2009.
- Dow Kirstin et Downing Thomas E., Atlas of Climate Change. Earthscan. 2007.
- Millstone, Erik, and Lang Tim, The Atlas of Food, Earthscan. 2008.

### 3.2 Principaux documents consultés

- Cotula, L., Hed, C., Sylla, O., Thébaud, B., Vogt, G., and Vogt, K. Land and water rights in the Sahel. Tenure challenges of improving access to water for agriculture. FAO LSP WP 25, Access to Natural Resources Sub-Programme. 2006.
- Cotula, Lorenzo; Vermeulen, Sonja; Leonard, Rebeca; and Keeley, James. Land grab or development op-

- portunity? Agricultural investment and international land deals in Africa. IIED, FAO, IFAD. 2009.
- FAO. From Land Grab to Win-Win - Seizing the Opportunities of International Investments in Agriculture – FAO Policy Notes.
  - Foro de los Recursos Hídricos. El despojo del agua y la necesidad de una transformación urgente. Quito, Equateur. 2008.
  - Gomes N. Access to water, pastoral resource management and pastoralists' livelihoods: Lessons learned from water development in selected areas of Eastern Africa (Kenya, Ethiopia, Somalia). FAO LSP WP 26. Access to Natural Resources Sub-Programme. 2006.
  - Hanstad, Nielsen and Brown, Land and livelihoods, RDI, FAO LSP 2004.
  - Hodgson, Stephen. Land and water – the rights interface. Livelihood Support Programme. FAO, March 2004.
  - Landtenure.info initiative. Documents divers. ([www.landtenure.info](http://www.landtenure.info))
  - Mazoyer, Marcel. FAO, 2001. Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation.
  - Merlet, Michel et Jamart Clara. Pressions commerciales sur la terre dans le monde. Problématique et cadre conceptuel. Avril 2009. (ILC – AGTER). 27 p.
  - Merlet, Michel. Les grands enjeux de l'évolution du foncier agricole et forestier dans le monde. Des réponses globales sont nécessaires. Janvier-Février 2010. Revue Etudes Foncières # 143, Paris. 6 p.
  - Merlet, Michel. Les phénomènes d'appropriation à grande échelle des terres agricoles dans les pays du Sud et de l'Est. S'interroger sur la nature des droits de propriété peut aider à faire la différence entre investissement et prédation. Novembre-Décembre 2009. Revue Etudes Foncières # 142, Paris. 4 p.
  - Ramazzotti, Marco. Customary Water Rights and contemporary Water Legislation. FAO Legal Papers, Déc. 2008.